

Protéger les eaux – Travailler « PROPRE »

P

Porter une protection individuelle adéquate lors de travaux avec des produits phytosanitaires.

R

Remplissage et rinçage du pulvérisateur :
Uniquement sur une place reliée à une fosse à lisier ou un système de traitement.

O

Outils de préparation et emballages vides :
Rincer 3 fois et vider l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

P

Pulvériser toute la bouillie avant de procéder au rinçage du pulvérisateur directement dans la parcelle.

R

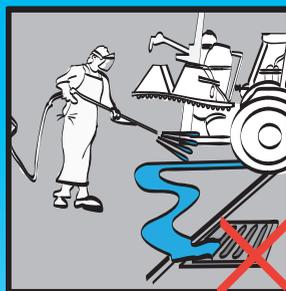
Routes, chemins et grilles d'évacuations :
Ne jamais les traiter.

E

Elimination des restes de bouillie ou des eaux de lavage : Jamais dans les canalisations. Même après le rinçage, les pulvérisateurs contiennent des restes de matières actives.

!

1 gramme pollue une rivière sur 10 km !



Chaque gramme compte !



SVLT
ASETA

www.agrartechnik.ch